

Traité entre la République fédérale d'Allemagne et la Confédération suisse relatif à la frontière commune entre Constance et Bâle

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 25 juin 2025 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de son contenu et vous informons que ce projet n'appelle aucune remarque de la part de la République et Canton de Neuchâtel.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 1^{er} septembre 2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND